



CONDITIONS GENERALES DE VENTE DES REUNIONS

AFINEGE est une association francilienne support des thématiques Santé – Sécurité et Environnement.

Article 1 - Objet et Champ d'application

Les présentes Conditions Générales ont pour objet de définir les conditions et modalités dans lesquelles AFINEGE fournit au CLIENT la prestation de réunions d'information définie dans le bulletin d'inscription.

La signature du bulletin d'inscription implique l'acceptation sans réserve et l'adhésion pleine et entière aux présentes conditions générales du CLIENT, qui prévalent sur tout autre document du CLIENT, notamment sur ces conditions générales d'achat.

Article 2 - Objet de la Prestation

Le contenu et la durée de la prestation de réunions sont précisés dans le programme et le formulaire d'inscription correspondant. Un mail de confirmation est envoyé au CLIENT après réception du formulaire d'inscription dûment complété et du règlement intégral du montant de la formation ou de la réunion.

Article 3 – Prix, facturation et conditions de paiement

Les prix indiqués dans le bulletin d'inscription sont fermes et forfaitaires. Les prix sont payables d'avance au moment de l'inscription et leur règlement doit être joint au bulletin d'inscription.

La facture sera adressée au CLIENT après la réalisation de la prestation. La facture tient lieu d'attestation de présence.

Conformément à l'article L441-6 du Code du commerce, le délai de paiement des sommes échues ne peut dépasser les quarante cinq (45) jours fin de mois ou encore soixante (60) jours à compter de la date d'émission de la facture. Toute somme non-payée à l'échéance figurant sur la facture pourra être majorée de plein droit par des pénalités de retard égales à trois fois le taux d'intérêt légal.

Article 4 - Annulation et report de la prestation

Toute annulation par le CLIENT doit être notifiée par écrit à **AFINEGE** au plus tard deux (2) jours avant la date de début de session de la formation ou de la réunion d'information indiquée sur le bulletin d'inscription.

Si l'annulation intervient moins de deux (2) jours avant cette date, **AFINEGE**, à titre de dédommagement, conservera la totalité des sommes versées ou à verser par le CLIENT au moment de son inscription.

AFINEGE se réserve le droit d'annuler ou de reporter la réunion, sans indemnité, en cas de survenance d'un cas de force majeure ou si le nombre de participants est insuffisant.

En cas d'annulation, **AFINEGE** en informe le CLIENT dans les meilleurs délais et procédera au remboursement de l'intégralité des sommes versées.

En cas de report, **AFINEGE** en informe le CLIENT et communique les nouvelles dates fixées pour la ou les réunion(s). En cas d'indisponibilité du CLIENT, **AFINEGE** procédera au remboursement de l'intégralité des sommes.

Article 5 - Propriété intellectuelle

Le contenu intellectuel de la prestation de la réunion ainsi que les informations, les livrables remis au moment de l'exécution de la prestation et, plus généralement, tous documents réalisés par **AFINEGE**, quel qu'en soit leur support, et distribués à l'occasion de l'exécution de la prestation, sont des œuvres de l'esprit protégés par le droit d'auteur. Ils demeurent la propriété pleine et entière et exclusive d'**AFINEGE** ou de ses titulaires et intervenants. Toute utilisation ultérieure de ces informations et documents par le CLIENT, notamment toute reproduction, redistribution ou représentation au public, est strictement interdite, sauf accord préalable écrit d'**AFINEGE**.

Article 6 - Informatique et Libertés

En signant le bulletin d'inscription, le CLIENT déclare consentir librement et sans réserve au traitement des informations et données personnelles fournies à AFINEGE. Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique et ne seront utilisées que dans le but d'assurer la bonne exécution de la prestation. Dans le cadre de ce traitement, les informations recueillies pourront être communiquées aux membres d'AFINEGE et d'UIC Ile-de-France. Conformément aux dispositions de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978, modifiée par la loi du 6 août 2004, le CLIENT dispose d'un droit d'accès, d'opposition ou de rectification aux informations le concernant et qui figureraient sur tout fichier à l'usage de AFINEGE auprès de : AFINEGE – 14 rue de la République – 92800 PUTEAUX – Le diamant A – 92900 PARIS LA DEFENSE Cedex - contact1@afinege.org.

Article 7 - Règlement des différends

Le bulletin d'inscription et les présentes conditions générales sont soumis aux dispositions du droit français.

Tout litige relatif à la formation, l'interprétation, l'exécution, l'inexécution ou la cessation du bulletin d'inscription et des présentes conditions générales, et même en cas d'urgence, relève de la compétence exclusive des tribunaux de NANTERRE, qu'il y ait ou non pluralité de défendeurs ou appels en garantie. Cette compétence s'applique également en matière de référé.